

Les rédacteurs

PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >
 REMIREMONT, six mois. . . 7 >
 FRANCE, un an. 15 >

ANNONCES

La ligne : } Judiciaires. . . 40 c.
 } Ordinaires. . . 20 c.
 } Réclamés. . . 25 c.

Le Peuple Vosgien

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Mardi, 10 Déc. 1850.

Paraissant les MARDI et VENDREDI.

On s'abonne : — à Epinal, chez le citoyen LALOI, fabricant de couverts ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DEBIEIS, brasseur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier ; — à Saulxures, chez le citoyen J. DENGLER ; — à Rambervillers, chez le citoyen GEORGÉ, cafetier ; — à Vitteuil, chez le citoyen MAR. RICHARD, de Valeroy ; — à Gérardmer, chez le citoyen POUILLEY, ex-notaire ; — à Bulgnéville, chez le citoyen HUSSON, négociant ; — à Lanarache, chez le citoyen FONDREVELLE, propriétaire ; — à Brieyères, chez le citoyen H. CLAUDEL ; — à Dompierre, chez le citoyen GULLOT, brasseur ; — à Corcieux, chez le citoyen GULLOT, notaire ; — à Raon-l'Étape, chez le citoyen HUSSON, négociant ; — à Remiremont, au bureau du journal.

AVIS IMPORTANT.

Nous rappelons à nos abonnés que l'abonnement est payable d'avance. Nous pensons que cet avis suffira pour que tous ceux qui n'auraient pas encore soldé leur abonnement s'empressent de le faire, soit en un mandat sur la poste, à l'ordre du gérant, soit au correspondant de la localité.

Le nombre toujours croissant de nos abonnés et conséquemment les frais de jour en jour plus considérables que nécessitent l'impression du journal nous obligent à faire cet appel qui, nous en avons l'espoir, sera compris de tous.

Ceux de nos abonnés qui ne refusent pas leur journal à l'expiration de leur abonnement sont toujours considérés comme abonnés.

Opinion du bucheron de la Behoulle sur le parti rouge

Oui, citoyens, voici notre grand crime, que nous confessons à la face de la terre : nous croyons à la République, au progrès éternel de l'humanité, des institutions sociales, à la République universelle enfin, car tant qu'il restera un roi sur la terre, il n'y aura pas de paix réelle et définitive.

Et on nous appelle des rouges, c'est-à-dire des hommes de sang et de carnage. Mais prenez garde, nous n'acceptons pas cette définition, toute jésuitique, des souteneurs de privilèges. Nous sommes des rouges parce que nous voulons la justice et non l'injustice, parce que nous voulons que l'impôt du sang pèse sur les riches comme sur les pauvres ; parce que nous voulons que les droits de la cabane soient soutenus comme les droits du château. Nous sommes des rouges parce que nous vou-

lons l'éducation pour nos garçons et pour nos filles ; parce que nous voulons que cet antique proverbe dérisoire : *la raison du plus fort est toujours la meilleure*, ne soit pas éternellement vrai ; parce que nous voulons que les larmes des opprimés soient séchées, que le pauvre ait une patrie sur la terre et un Dieu au ciel ; parce que nous voulons le règne de Jésus et de la vérité, et non le règne des jésuites et de l'hypocrisie ; parce que nous ne voulons pas de ceux qui crient : Nous sommes des sauveurs, quand ils ne sont que des destructeurs ; parce que nous repoussons ceux qui disent : Nous donnons la vie, quand ils ne font que vendre bien cher la mort ; parce que nous désirons que les prisons s'ouvrent pour les grands cœurs, les âmes généreuses, les esprits supérieurs qu'elles renferment. Nous sommes des rouges parce que nous voulons le règne de la science, de la sagesse, de la libre discussion et non de l'ignorance, de la folie, de l'arbitraire, de la compression ; parce que nous voulons le règne de l'idée et de l'expansion, et non le règne du sabre et de la violence.

Nous sommes des rouges parce que nous n'aimons pas ces lois qui donnent éternellement l'eau à la mer, le superflu au superflu, et refusent constamment le nécessaire à celui qui manque déjà ; parce que nous voulons vivre de la vie du corps, du cœur, de l'esprit et de l'intelligence et non végéter comme des brutes ; parce que nous voulons vivre en travaillant et non en volant ; parce que nous voulons aimer et non haïr ; parce que nous ne voulons pas nous venger ; parce que nous voulons le règne de la conscience et non le règne des grimaces. Nous sommes des rouges parce que nous voulons le règne de la douceur et non de la tyrannie, de la réalité et non des apparences ; parce que nous protestons contre ceux qui s'emparent de notre propriété en nous prenant des journaux et des livres que nous avons achetés.

Citoyen rédacteur, nous terminons, et à ceux qui disent : Les rouges sont des conspirateurs et de mauvais sujets, nous répondrons par ces paroles de Louis-Napoléon Bonaparte, qu'il a bien sûr oubliées :

« Nul ne peut échapper à sa destinée. Tout gouverne-

ment condamné à périr périra par les moyens même qu'il emploie pour se sauver. . . »

Sous une apparence de calme plat, les partis sont en ce moment plus agités, plus divisés, plus embarrassés que jamais, et cela pour aboutir à la République, forcément, malgré eux. Il n'y a point à sortir de là ; c'est le panier de tout le monde : tant pis pour ceux qui n'y mettront pas leurs œufs.

Salut et fraternité.

Le bucheron de la Behoulle,

J.-B. JACQUES.

Commune de Mandray.

Nous répondrons dans notre prochain numéro à un assez long article que M. le docteur Haxo a cru devoir faire dans le *Journal des Vosges* à propos de la proclamation républicaine des conseillers généraux du département des Vosges en 1848, que nous avons publiée dans l'avant-dernier numéro du *Peuple vosgien*.

SELME DAVENAY.

Socialisme.

La seule force du parti réactionnaire, depuis que la générosité des hommes de février lui a permis de relever la tête, consiste dans l'art de la calomnie qu'il pratique avec une grande habileté, il faut le reconnaître. On sait comment il en use à l'égard des personnes ; il ne s'en est pas fait faute non plus à l'endroit des principes.

C'est le socialisme surtout qui devait servir d'aliment inépuisable à la verve des calomnieurs honnêtes et modérés.

Le peuple des villes qui s'éclaire par la lecture des journaux et par le contact incessant des individus, fit bientôt justice de toutes les absurdités répandues contre les socialistes, mais dans les campagnes, où la lumière pénètre plus difficilement, combien de gens au cœur droit et honnête se laissent encore prendre aux mensonges que leur débitent les ennemis de la démocratie socialiste, c'est-à-dire de la République.

Le grand cheval de bataille de ces faiseurs de dupes politiques est encore le *communisme*, qu'ils traduisent par le partage des terres, la communauté des biens, la

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.**L'INQUISITION A ROME EN 1849.****SUITE.**

Encore aujourd'hui, comme autrefois, il juge le soupçon d'hérésie, la protection accordée à celle-ci ; toute manière de maléfice, de sortilège, d'enchantement ; le blasphème *hérétique* et non *hérétique* ; toute espèce d'injures à l'inquisition, soit en résistant à ses ordres, soit en offensant ses membres, ses officiers, ou dans leurs personnes, ou dans leur réputation, ou dans leurs propriétés, ou encore, dans tous ceux qui leur appartiennent, et cela, même en dehors de leur ministère. Israélites, mahométans, la masse entière des non croyans au vrai Dieu, les onze douzièmes du globe relèvent également de cette juridiction, comprenant en outre tous ceux qui enseignent quelque chose de contraire aux opinions de la cour de Rome, sur l'autorité temporelle et illimitée des papes, sur leur supériorité à l'égard des conciles, même généraux ou œcuméniques, et sur l'arbitrage qu'il est de leur droit d'exercer entre les gouvernements et les princes de toute la chrétienté.

De même, avoir manqué à quelques commandements de l'Eglise, par exemple, être resté plus d'un an sans confession, ou avoir mangé de la chair aux jours défendus, c'est encore relever de l'inquisition, comme aussi

avoir tenté de sauver un accusé, ou ne s'être pas empressé de le dénoncer, fût-il un frère, un fils ou un père.

Mais ceci n'est pas tout encore. L'inquisition de Rome avait, en outre, pouvoir sur toutes les inquisitions particulières. Et, comme les inquisiteurs des différentes *provinces catholiques* (le Saint-Siège qualifie ainsi les plus grands empires comme les plus petits royaumes dont il se proclame le suprême régulateur), étaient indépendants les uns des autres, elle seule avait qualité pour résoudre les différends qui pouvaient s'élever entre eux, et donner les règles de procédure et les formes de jugements. A cette suprême inquisition, enfin, le rapport, la décision dernière de toutes les affaires religieuses et politiques les plus graves, touchant les plus grands intérêts de la cour de Rome, et, par une de ses branches ou divisions, la sainte congrégation de l'index composée d'inquisiteurs émérites, le privilège de dispenser à tout le monde catholique, la nourriture intellectuelle.

Ces archives si compliquées renferment encore qu'une partie des richesses et des secrets du Saint-Siège, car ce qui remonte au-delà du XV^{me} siècle, ou à peu près, se trouve entassé dans les combles du château Saint-Ange ; ces archives, disons-nous, étaient divisées en trois grandes sections, dont la bibliothèque formait la première.

Tous les ouvrages, de toute langue, traitant de l'inquisition dans le sens catholique, de la jurisprudence et

de l'apologie du Saint-Siège, s'y voyaient au complet. Pour eux les plus apparentes placés de cette bibliothèque, assemblage unique, monument précieux, mais triste à examiner. Précieux en ce qu'il offre le recueil des plus hautes découvertes, des plus grandes conquêtes de la science, toutes les manifestations de la pensée humaine dans ce qu'elle a produit de plus hardi, de plus lumineux, de plus admirable depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours. Triste en ce qu'en même temps, il montre l'énorme multiplicité des attentats du catholicisme pour annihiler l'intelligence, ce premier des dons de Dieu, le seul qui, en apprenant à l'homme à le bien connaître, à le lui faire adorer grandement, l'élève au-dessus de toutes les autres créatures.

On y distingue des éditions principes de tous les philosophes et réformateurs italiens, morts pour la plupart, ou dans l'exil, ou dans les tourments, ou sur les bûchers ; ouvrages parmi lesquels il en est dont les bibliophiles les plus savants et les plus riches n'ont pas même connaissance, et dont ils ne pourraient se procurer de copie. Ce qui est parfaitement compréhensible, quand on se remet en mémoire l'acharnement avec lequel, pendant les seizième et dix-septième siècles, l'inquisition proscrivait et tortura les auteurs ; et la peine qu'elle se donna pour en détruire les livres, allant, au besoin, jusqu'à l'achat d'éditions entières qu'elle livrait aux flammes, en menaçant de peines cruelles quiconque en aurait gardé même une seule copie.

promiscuité des femmes, etc., etc. et ils ne manquent pas de dire aux bonnes gens qui veulent bien les écouter que le *communisme* tels qu'ils viennent de le définir ou le *socialisme* ne sont qu'un. Or qui dit socialiste dit partageux, et puisque les républicains aujourd'hui veulent tous le *socialisme*, tous les républicains sont des partageux.

Nous voulons à notre tour faire comprendre à nos abonnés des campagnes ce que l'on entend par socialisme, même parmi ceux qui se disent communistes mais qui ne veulent pas plus du partage des biens que tous les autres démocrates socialistes.

Nous empruntons l'article suivant au journal le *Populaire*, organe du *communisme Icarien* fondé par M. Cabet, et nous demandons à tout homme loyal et de bon sens qui l'aura lu, de déclarer s'il est un seul des principes émis dans cet article, que la conscience humaine puisse repousser. Sans doute l'application de ces principes à notre société, à peine sortie du bourbier corrompé de la monarchie, peut sembler une utopie aux yeux de beaucoup de gens; mais quand le but vers lequel on marche est grand et sublime, faut-il parce qu'on craint de ne pas l'atteindre, s'arrêter et rebrousser chemin? Est-ce que Moïse ne mourut pas satisfait lorsqu'il eut entrevu seulement la terre promise? Est-ce que les grands principes de morale qu'il fit adopter pendant le voyage de ceux qu'il conduisait vers ce but tant désiré ne durèrent pas encore?

Que le socialisme soit donc notre terre promise; heureux ceux d'entre nous qui pourront un jour s'y reposer! heureux encore ceux qui, avant de mourir, auront pu l'entrevoir et profiter comme Israël des réformes qui se seront opérées en chemin. SELME DAVENAY.

La vérité et la justice peuvent-elles vous compromettre? Pourquoi donc les craignez-vous et les redoutez-vous tant?...

Qu'est-ce que le socialisme?

C'est le *christianisme* pratique qui cherche avant tout à réaliser sur la terre le règne de Dieu et sa justice.

C'est le *sentiment* de ce qu'il y a de plus vrai, de plus juste, de plus beau, de plus moral, de plus religieux, de plus patriotique et de plus humanitaire.

C'est l'*aspiration* à un ordre social où la propriété, l'industrie et tous les éléments de la nature, loin d'être la pâture du privilège et du vice, profiteront à tous, dans la mesure de leurs besoins.

C'est la *science* de rendre tous les hommes heureux en ne demandant à chacun que ce qu'il peut et ce qu'il veut librement donner lui-même.

C'est la *théorie* de l'organisation sociale la plus naturelle, la plus rationnelle, la plus respectable, la plus désirable et la plus durable, où aucune révolution, aucune usurpation, aucune oppression, aucune domination de l'homme sur l'homme, ni aucune exploitation de l'homme par l'homme n'est plus possible.

C'est l'*art* de relier librement tous les habitants de chaque commune, de chaque canton, de chaque arrondissement, département, division, nation, partie du monde et même du globe entier, en une seule famille heureuse, qui ne connaîtrait ni pauvres, ni malfaiteurs, ni gendarmes, ni procureurs, ni maîtres, ni même d'autre gouvernement que celui de la propre conscience de chacun, dirigée par l'amour fraternel et le respect mutuel des uns pour les autres.

C'est la *philosophie* la plus positive et la plus pratique, appliquée à la vie et aux relations sociales.

C'est la *morale* la plus pure et la plus élevée qui n'impose aux hommes que ce qui peut les rendre meilleurs, plus parfaits et plus heureux.

C'est la *politique* la plus sublime qui n'admet ni mensonge ni corruption, ni contrainte, — qui ne connaît que la vérité et la justice, — et qui garantit à chacun sa dignité

Aux œuvres imprimées s'en ajoutent une foule d'autres écrites à la main. C'est une chose remarquable, des codes de lois, des manuscrits de tout genre, saisis par la sainte congrégation de l'Index, par les inquisiteurs chargés de censurer, d'approuver, ou de refuser l'impression d'une œuvre quelconque, et qui confisquaient les manuscrits, pour qu'ils ne pussent être publiés ailleurs.

Nous nous rappelons qu'il y avait une étude géographique d'un certain chevalier Fontane. Ce travail, qui ne touchait pas le moins du monde à la religion, n'en avait pas moins été relégué là; sans doute à cause de ses données statistiques, d'où ressortaient les choses contraires à la prétendue bonté de l'administration cléricale.

La seconde section s'enchaînait parfaitement à la première, elle en était la suite complètement. Car, si celle-ci contenait les corps de délit, celle-là renfermait les jugements qui en furent la conséquence logique.

Là étaient rangés en bel ordre, d'abord tous les jugements rendus par Gaisnière comme inquisiteur et comme Pontife, comme frère Michel, ainsi que le désignait le peuple de son temps, et comme Pie V; puis toutes les autres pièces de procédures, toutes les autres condamnations par lesquelles l'inquisition entrava au-

d'enfant de Dieu et sa souveraineté, en le délivrant à jamais de toute misère, de toute domination et de toute exploitation.

C'est la *religion* la plus pure et la plus divine qui, en reconnaissant tous les hommes pour enfants de Dieu, destinés à vivre en une seule famille, recherche leur conservation, leur perfection et leur bonheur présent et futur.

C'est enfin le *républicanisme* le plus parfait qui ne reconnaît d'autres lois que celles de la nature, ni d'autre constitution que la destinée de l'humanité, et qui sait réaliser, de la manière la plus générale et la plus complète, la devise sacrée: LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le socialisme n'est rien de plus, mais aussi il ne saurait être rien de moins!

Le socialisme doit être tout cela à la fois, ou, si nous pouvons nous servir de l'expression de la critique méchante, il ne serait qu'une PROMESSE de blagueurs!...

LOUIS KROLIKOWSKI.

Nous sommes heureux d'annoncer le premier numéro du *Bonhomme Manceau* de 1850, journal du département de la Sarthe.

Le *Bonhomme Manceau* de 1850 continuera dignement l'œuvre si bien commencée par son prédécesseur que la réaction était venue à bout de tuer. Nous en avons pour garants le talent éprouvé de son rédacteur en chef, M. P. Faure, ancien rédacteur de la *Voix du Peuple*, son dévouement et son patriotisme.

Un autre journal républicain, le *Démocrate Vendéen*, vient de paraître à Napoléon-Vendée; le rédacteur en chef du *Démocrate Vendéen* est notre excellent ami Napoléon Gallois, l'un des plus vaillants champions de la presse républicaine, c'est dire assez que la démocratie de l'Ouest va posséder un habile et courageux organe de plus. Nous nous empressons de lui souhaiter la bienvenue, ainsi qu'à son confrère le *Bonhomme Manceau*. SELME DAVENAY.

Les citoyens Carlos Forel et Guilgot sont bien entendu les seuls représentants des Vosges qui ont voté contre la demande de 8 millions que l'assemblée vient d'accorder au ministre pour armer 40,000 hommes destinés, le cas échéant, à faire la guerre aux socialistes d'Allemagne aussi bien qu'à ceux de France.

SELME DAVENAY.

M. RESAL SOCIALISTE.

III.

De l'organisation du travail.

(Suite.)

Telle est, à mon avis, la matière première de l'organisation du travail.

Maintenant se présente une seconde question: comment l'organisation du travail se fera-t-elle, qui y présidera, qui la paiera?

En ceci, comme en tout ce qui concerne les mesures répressives de la mendicité, on doit adopter pour règle générale la circonscription communale..., et ce n'est qu'à titre d'exception, et pour le cas où, sur le territoire de la commune, l'étendue du travail ne sera pas en équilibre avec le nombre des ouvriers manquant d'ouvrage qu'on devrait permettre le déplacement.

De ce premier principe découle cet autre: que la municipalité occupera une grande place dans l'organisation du travail...; non pas la municipalité livrée à ses propres ressources techniques, mais la municipalité mise, par des règlements administratifs, en harmonie d'action avec les différentes administrations chargées de travaux publics, et

tant qu'il le put l'évolution ascensionnelle de l'humanité vers l'infini du progrès.

Parmi les plus remarquables à cause des personnages qu'elles rappelaient, en dehors des milliers d'autres ne se rapportant qu'à des victimes dont les noms obscurs ne disent rien à la postérité, nous citerons quelques pièces relatives à Galilée (1), les jugements de Giordano Bruno et de Cagliostro, l'un écrivain éminent de l'Italie qui l'a en grande vénération, l'autre célèbre par ses

(1) Les plus importantes pièces des procès intentée par l'Inquisition à Galilée, manquaient depuis longtemps. Apportées à Paris par l'ordre de l'empereur, après notre première prise de Rome, avec beaucoup d'autres documents précieux du Saint-Office qu'il voulait y faire examiner, elles ne s'y retrouvèrent plus en 1813, quand, en vertu des stipulations du congrès de Vienne, le gouvernement de Louis XVIII dut restituer au Saint-Siège tout ce que la conquête nous avait donné. Il y eut même, à cet égard, une active correspondance entre le cardinal Goujalvi, premier ministre de Pie VII, et notre représentant M. Saint-Aulaire. Tous les efforts pour ressaisir la trace des papiers réclamés restèrent sans succès. Personne ne les avait vus. Mais la récente publication en Angleterre, des lettres de Galilée, inconnues jusqu'ici, même en Italie, et qui ont du faire partie des dossiers perdus, accuse fortement l'empire d'avoir eu aussi ses Libri.

particulièrement avec celles des ponts et chaussées et des chemins.

Les limites étroites de cet écrit ne me permettent pas de me livrer à un libellé d'articles, je dirai seulement, en ce qui touche aux attributions du pouvoir, que ce qui concerne la désignation des ouvriers, les temps dans lesquels il est besoin de les employer, et le *quantum* de leurs salaires, me semble rentrer dans le droit des municipalités, et qu'au contraire, tout ce qui a un caractère technique, aussi bien que la police ordinaire des ateliers, doit appartenir aux administrations spéciales...

Quant aux voies et moyens, peu de mots me suffiront, car les différents ordres de travaux de l'Etat, du département et de la commune, indiquent déjà les différentes sources auxquelles on doit puiser.

Je ferai seulement remarquer, en ce qui concerne le travail de la commune, que souvent les possibilités de son budget ne seront pas en rapport avec le nombre des bras qu'elle devra occuper; mais qu'alors, quoique le travail à faire tourne plus particulièrement à son profit, néanmoins la double circonstance du service qu'elle rend en fournissant le travail, et du sacrifice qu'elle fait en payant elle-même dans les limites du possible, s'élève à une certaine généralité et lui constitue, en cas d'insuffisance de ses ressources, le droit de puiser, suivant une proportion à établir, à un fonds commun départemental et même à un fonds commun de l'Etat.

Te's sont, très-sommairement, les côtés de l'organisation du travail qui satisfont au devoir de la société envers ses membres.

A mon avis, ce n'est pas tout:

D'où vient, en effet, la gravité d'une situation qui appelle les mesures dont je viens de m'occuper, d'où vient cette condition anormale d'un grand nombre de citoyens qui, à un jour donné, peuvent se trouver sans travail, et par conséquent sans asile et sans pain?

Ce n'est pas d'un trop plein de la société, car le vivre ne fut presque jamais à plus bas prix, et la terre de France est bien loin encore d'atteindre aux dernières limites de sa fécondité.

A un trop plein même, il y aurait un remède, ce serait d'aviser, aux frais de la patrie et avec toutes les conditions possibles d'humanité et de succès, à l'occupation et à la mise en valeur du sol libre de nos colonies!...

Mais, je le répète, ce n'est pas dans le trop plein qu'est la véritable cause du mala se; elle est toute entière dans le dévergondage de la grande industrie!!!

J'ai entendu des industriels me dire: « Nos manufactures ne nous donnent plus que des profits très-restreints; il faut donc, si nous voulons marcher à la fortune, les agrandir encore et fabriquer davantage. »

Et cependant, pourquoi les profits étaient-ils restreints? C'est parce qu'il y avait déjà une trop grande abondance de produits par rapport à la consommation, car le niveau des prix se règle sur la relation entre l'offre et la demande.

Et, dans les conjectures pareilles, agrandir encore, c'était se hâter de faire de l'homme l'instrument passager de sa fortune..., sauf à le laisser sans pain, advenant l'instant infaillible d'une crise, dont la chétivité des profits était déjà le symptôme, et que devait nécessairement précipiter cet agrandissement même.

Agrandir encore dans de telles conjectures, c'était aussi chercher son enrichissement dans l'appauvrissement d'autrui, car cela renfermait un désir et un espoir d'écraser la concurrence par l'économie relative des grandes fabrications!

Mais c'était également une imprudence, car en cas pareil, on ne peut jamais savoir par combien d'autres industriels un tel raisonnement sera mis en pratique et pendant combien de temps encore on pourra fabriquer avant qu'une crise n'arrive! C'est donc, sous ce rapport, une véritable mise à la loterie.

Eh bien...; dans l'intérêt de la société, qui ne doit pas permettre que l'industrie lui impose périodiquement un énorme fardeau qui parfois peut s'élever jusqu'aux propor-

connaissances occultes et dont la vie aventureuse fut, dans le siècle dernier, tant en France qu'ailleurs, l'objet d'une infinité de suppositions et de contes merveilleux.

Dans cette même section hors de leurs rangs de date, les plus poudreux dossiers des dernières cases de ce martyrologe si volumineux, à tous les feuillets imbibés de larmes et de sang, avaient été cachés ceux dont nous avons déjà parlé, au début de ce travail. Mais ce ne fut qu'en effectuant la translation, ordonnée par le gouvernement, des papiers du Saint-Office au ministère des finances, où, après classement, les plus importants devaient être livrés à la publicité, qu'eut lieu la découverte de ces derniers dossiers. En comparant, en groupant, s'il est permis de s'exprimer ainsi, leurs dates, avec les menus objets des cellules-prisons, avec les précautions prises pour masquer l'entrée des cachots de Pie V, avec l'encombrement tout nouveau des derniers d'entre eux, tout ce qui n'avait été jusque-là que soupçons changeait de caractère. Bien évidemment, plus d'un prisonnier vivant devait encore être sous les verroux des frères de la Minerve au jour de la fuite du pape à Gaète. Mais à quel moment, et comment s'en débarrassera-t-on? Là seulement est le doute, l'impossibilité à toujours, de ne jamais rien préciser.

M^{me} S. DE LONGUEVILLE.
(La suite au prochain numéro.)

ions d'un péril...; dans l'intérêt de l'industrie elle-même, qui doit sans doute jouir d'une grande latitude, mais pour laquelle il n'est ni profitable ni sage de courir, bride abattue, les aventures... il est juste et nécessaire que l'Etat exerce une haute tutelle.

Et ce pouvoir, que je voudrais lui conférer, et qui aurait pour but d'empêcher la production de s'élever parfois à cent coudées au-dessus des consommations, aussi bien que d'empêcher de former, dans la folie des illusions individuelles, des établissements destinés de tout avenir... Ce pouvoir, dis-je, n'a rien d'exorbitant dans les mains de la société.

Car elle est gardienne de tous les intérêts que les crises de l'industrie mettent en péril; ce ne sont pas seulement leurs propres situations, leurs propres fortunes, que les industriels jouent dans ces loteries effrénées, c'est aussi la situation, l'existence tout entière de nombreuses populations...; et armer la société contre ce péril, ce n'est que rigoureusement lui attribuer le droit de la légitime défense.

Il m'a toujours paru en effet contradictoire jusqu'à l'absurde : 1° qu'on ne pût établir dans l'enceinte d'une ville ou même à sa proximité, sans autorisation préalable donnée ensuite d'enquête, un four à plâtre, une fabrique d'acide ou toute autre branche d'industrie réputée incommode ou insalubre; 2° et qu'on fût le maître, sans en demander l'autorisation à personne et dans un intérêt purement individuel, de fonder, en dehors même de toute prévoyance, un vaste établissement qui fait appel à mille ou quinze cents ouvriers de tous les pays...; dut la société être obligée, à un jour donné de crise, de nourrir et de maintenir dans l'ordre tous ces ouvriers, chez qui le régime de l'agglomération manufacturière aura préalablement relâché les mœurs et détruit la santé.

Ce pouvoir, que je réclame pour la société, l'avenir en fera de plus en plus sentir la sagesse et la nécessité...; car, au milieu du mouvement ascendant de la civilisation, il y a une vérité qui devient de plus en plus resplendissante d'évidence; c'est que les monopoles de peuple à peuple s'en vont pour faire place en tous pays, autant que le permettent leurs ressources naturelles, à une production indigène qui tend à s'équilibrer avec la consommation, sinon à la dépasser... Or, dans un état de choses pareil, ne serait-il donc pas en dehors de la plus vulgaire prudence de subordonner sa propre richesse et sa sécurité à l'espoir d'obtenir des débouchés extérieurs, chaque jour plus étendus.

Ce pouvoir, du reste, ne sera t que le *neq ultra progrediens* de la Genèse, le droit pour la société d'empêcher qu'on ne la mette en péril, soit par l'exagération des grandes industries, soit par la création d'établissements qui n'auraient aucune condition d'avenir.

..... Il ne serait fondé que sur ce principe qui défend à tout Français d'employer sa fortune à réunir au sein de la cité un amas de poudre qui pourrait faire sauter la cité tout entière.

Enfin, cette mesure, de la nécessité par exemple d'une autorisation, pour fonder un établissement industriel devant occuper plus de dix ouvriers... Cette mesure qui permettra au gouvernement d'équilibrer toutes choses; cette mesure, ai-je dit, ne pourrait jamais amener un renchérissement préjudiciable au consommateur, puisque le gouvernement aurait, pour y faire obstacle, et le droit d'autoriser les établissements, et l'échelle mobile des tarifs de douane.

A quiconque contesterait l'efficacité de ce moyen, sagement pratiqué, je demanderai si le gouvernement, qui a à sa disposition toutes les capacités du pays, qui est nanti de tous les documents que peuvent fournir la centralisation et les statistiques, qui dispose de tous les moyens enquêteurs, qui peut connaître l'état de l'extérieur et par conséquent juger sagement toutes les chances de débouchés, ne sera pas plus apte à formuler un bon jugement que le simple particulier dépourvu de tous renseignements...; car, remarquez-le, il ne s'agit ici que de bien juger...

A quiconque verrait là une mesure exorbitante, je demanderai pourquoi l'autorisation est nécessaire pour l'exploitation des mines et quels sont les immenses inconvénients de cet état de choses?

A quiconque, enfin, verrait là une mesure exorbitante, je ferai remarquer que la nature du gouvernement français est démocratique, que ce gouvernement est le résumé de la nation, et qu'il n'y a rien que de logique à lui faire déclarer que telle création, qui doit influer sur le sort d'un grand nombre de citoyens, est ou n'est pas dans les intérêts du peuple.

Inutile de dire, du reste, que dans ma pensée ces décisions devraient être éclairées par des enquêtes consciencieuses et émaner de l'autorité la plus prudente, la plus amie de la liberté et en même temps la plus solennelle...

VICTOR RESAL,

Humbles conseils à l'assemblée nationale et au gouvernement, (mai 1848.)

(La fin au prochain numéro.)

Four extrait conforme : SELME DAVENAY.

Département.

EPINAL —

Nous n'étions pas tout-à-fait bien renseigné dans ce que nous avons dit vendredi dernier relativement à la musique de la garde nationale d'Epinal. Les musiciens ont été invités à rendre les instruments à la mairie, jusqu'à la réorganisation seulement. On comprend ce que cela veut dire.

Le corps de musique d'Epinal est donc dissout comme

le bataillon auquel il appartenait et tous deux seront réorganisés quand M. Dépercy redeviendra républicain.

MM. Depéronne, Perrin et Després n'ont pas pris seuls part à cette patriotique et intelligente mesure, MM. Pellerin et Honoré faisaient comme eux partie de la commission anti-musicale.

SELME DAVENAY.

— M. Fleurot, ex-percepteur au Vald'ajol, traduit en cour d'assises sous la prévention de détournements des deniers publics a été acquitté par le jury.

REMIREMONT. —

C'est samedi prochain, 14 décembre, que le tribunal correctionnel d'Epinal prononcera sur notre appel du jugement de Remiremont qui nous a condamné à 500 fr. d'amende pour n'avoir pas signé trois fois le même article.

SELME DAVENAY.

— Je suis décidément traduit devant les assises du département des Vosges par un arrêt de la chambre des mises en accusations de la cour d'appel de Nancy, qui m'a été signifié hier, sous la prévention d'avoir commis par mes discours à Gérardmer et à Corcieux lors du voyage des représentants démocrates :

1° Le délit d'attaque contre le respect dû aux lois et de provocation à la désobéissance aux lois;

2° Le délit de provocation à commettre un ou plusieurs crimes ou délits;

3° Et d'avoir cherché à troubler la paix publique, en excitant le mépris et la haine des citoyens les uns contre les autres.

J'ignore encore si la chambre des mises en accusations m'a compris seul ou non dans cette poursuite?

SELME DAVENAY.

Séances de l'assemblée législative.

Séance du 5 décembre.

Nous demandions pourquoi le gouvernement donnerait suite à son projet de loi pour la levée de 40,000 hommes. Nous sommes en droit de le demander bien d'avance, après avoir entendu le discours que M. le ministre des affaires étrangères vient de lire à la tribune. Il résulte des renseignements fournis par M. Labitte que le prince de Schwartzemberg et M. Mauteuffel se sont rencontrés le 28 à Oimutz et que dans cette conférence, les clauses suivantes ont été arrêtées : Les troupes prussiennes coopéreront avec les troupes fédérales à rétablir l'ordre (toujours l'ordre de Varsovie), dans la Hesse-Electorale, un commissaire prussien et un commissaire fédéral seront envoyés dans les duchés, pour sommer la régence de déposer les armes, et dans le cas de refus, un corps de troupes prussiennes prendrait part aux mesures coercitives nécessaires pour réduire les duchés. Ces conventions ont été écrites et signées le 29 par les deux négociateurs. Le roi de Prusse y a accédé le 1^{er} décembre.

On devait penser qu'après cette communication qui présente les chances de guerre comme tout-à-fait improbables, M. le ministre des affaires étrangères allait proposer lui-même l'ajournement de la discussion; mais il n'en a rien été. Le gouvernement tient à ses quarante mille hommes, pour protéger sa neutralité, cette neutralité qu'il a si bien gardée vis-à-vis de la République romaine.

M. Emmanuel Arago a pris la parole après M. le ministre des affaires étrangères pour demander l'ajournement de la discussion. Selon lui, la position est complètement changée depuis le jour où le gouvernement a déposé son projet, et la commission déposé son rapport. La guerre était probable alors; les probabilités sont aujourd'hui pour la paix. Une levée de 40,000 hommes, en présence de deux puissances qui signent la paix, c'est non seulement une manifestation inutile, c'est encore une manifestation ridicule.

Il n'y avait rien à répondre à ces arguments qui frappent par leur évidence; aussi la majorité n'y a-t-elle pas répondu; mais elle a voté en masse contre l'ajournement et la discussion s'est engagée au fond, sans sortir du cercle où l'avait circonscrite avec raison le discours de M. Arago.

M. Mathieu (de la Drôme) a pris la parole au nom de l'opposition, et a révélé le motif véritable qui engageait le gouvernement à maintenir son projet de loi. Ce projet, que le rapport de la commission ne prend pas la peine de dissimuler, c'est de s'armer de nouvelles forces pour combattre le socialisme, comme si ce n'était pas assez, pour cela, d'une armée de 590,000 hommes, d'une police qui pénètre dans les plus humbles chaumières, d'une gendarmerie dont le dévouement absolu a reçu dernièrement un hommage aussi flatteur qu'inattendu, comme s'il était légitime d'imposer au pays des sacrifices aussi considérables, non pour payer la gloire des combats, mais pour payer les exploits de la police. M. Mathieu (de la Drôme) voit dans cette nécessité à laquelle est réduit le gouvernement, la condamnation formelle de sa politique, la preuve de la faiblesse de tous les pouvoirs qui cherchent leur appui ailleurs que dans les sympathies du pays.

Il a rendu, d'ailleurs, un hommage solennel à la Hesse électorale, et surtout à la noble magistrature qui a refusé d'abaisser la majesté de la justice devant la force brutale des baïonnettes, à ces braves officiers qui ont brisé leurs épées plutôt que de les mettre au service du despotisme. La commission qui représente la majorité de l'assemblée n'avait pas même eu le courage de cet honneur tardif.

M. de Rémusat, au nom de la commission, est venu défendre les conclusions de son rapport. Il a reconnu, sans difficulté, que les circonstances étaient changées depuis quel-

ques jours; que la guerre était probable, il y a cinq jours; que la paix est probable aujourd'hui. Conclusion (bien digne d'un philosophe comme M. de Rémusat.) — Votez la levée de 40,000 hommes! C'est ce que notre illustre diplomate, M. de Persigny, avait aussi le projet de venir nous dire à la tribune. Mais M. de Persigny a daigné faire savoir qu'il était malade; et les débats oratoires sont remis aux calendes. Pourquoi M. de Persigny nous avait-il mis l'eau à la bouche en se faisant inscrire pour parler aujourd'hui? Des politiques de sa force peuvent bien se produire sans s'annoncer.

ED. ROBINET.

Séance du 6 décembre.

Après avoir ajourné la discussion sur la proposition de M. Dufournel, relative à la mise en culture d'une partie des biens communaux, l'assemblée a voté sur la proposition de M. Demante, relative au désaveu de paternité, en cas de séparation de corps, et sur la proposition de MM. Pécoul et Bissette, relative aux mariages contractés par des personnes non libres dans les colonies françaises, antérieurement au décret portant abolition de l'esclavage.

La discussion s'est engagée ensuite sur la proposition de M. Favreau, relative à la procédure de partage des terres vaines et vagues. Les bancs de la droite sont à peu près déserts, et l'inattention générale. Voilà ce que nous remarquons de plus saillant dans la physionomie de l'assemblée.

ED. ROBINET.

Séance du 7 décembre.

L'assemblée a adopté définitivement, au début de la séance, la proposition de MM. Schœlcher, Jouannet et Perrinon, concernant la promulgation du code de commerce à la Martinique, et la promulgation à la Guadeloupe de la loi de 1838, sur les faillites et banqueroutes.

L'ordre du jour appelle ensuite la 2^e délibération du projet sur l'assistance publique. Théoriquement, et au point de vue des principes, ce projet a une véritable importance, mais nous croyons qu'il en aura beaucoup moins dans la pratique. Les pauvres, en général, plaident peu, par la raison bien simple qu'ils ne possèdent rien, et qu'ils ont peu d'intérêts susceptibles d'être engagés dans des procès, ces conditions d'admission à l'assistance rebutteront d'ailleurs, la plupart des plaideurs qui pourraient y recourir.

Au surplus, la discussion du projet de loi n'a soulevé aucune opposition sérieuse. L'assemblée a décidé qu'elle passerait à une troisième délibération.

ED. ROBINET.

Intérieur.

Par décrets en date du 2 décembre 1850, ont été promus au grade de général de brigade :

- MM. d'Alphonse, colonel du 62^e de ligne;
- Pâté, colonel du 1^{er} de ligne;
- Gilland, colonel du 18^e de ligne;
- Walsain-Esterhazy, colonel d'infanterie en mission à Tunis;

- Mellinet, colonel du 1^{er} régiment de la légion étrangère;
- Dormoy, colonel du 4^e régiment de hussards;
- Thiry, colonel du 9^e régiment d'artillerie;
- Dalesme, colonel du génie, commandant supérieur de cette arme en Algérie.

M. d'Alphonse, qui figure en tête de cette liste, est le colonel de ce régiment qui s'est distingué à Satory par son enthousiasme impérialiste.

THÉOD. PELLOQUET.

— Par ordre du ministre de la guerre, on vient de placer dans la salle d'armes du château de Vincennes les drapeaux de la garde nationale mobile.

— Le curé de la commune de Beaudrecourt, canton de Doulevant, vient d'être suspendu pour trois mois par M. l'évêque de Langres, à la suite des plaintes nombreuses que les habitants de cette commune ont adressées à l'évêché, au sujet des mœurs par trop galantes de leur desservant. (Républicain des Ardennes.)

— La cour d'assises de la Meurthe, statuant par défaut, a condamné, aux travaux forcés à perpétuité, le nommé Laurent (Nicolas-Vital), frère de la doctrine chrétienne, âgé de 28 ans, né à Villers-sous-Coutance (Meurthe), accusé d'attentats à la pudeur sur de jeunes enfants.

— On lit dans le *Messenger du Nord* :

« Une arrestation importante a été faite hier à Helleunnes. Des gendarmes ont arrêté dans la voiture de Tournai un prêtre revêtu de son costume. Cet individu, après avoir mis une blouse par dessous sa soutane, a été écroué à la prison de Lille. On affirme que c'est un ecclésiastique des environs de Paris, accusé d'avoir commis plusieurs attentats à la pudeur et viols sur différents enfants confiés à ses soins religieux. Ce sera sans doute, un nouveau scandale à ajouter à ceux qui émeuvent si fortement aujourd'hui l'opinion publique. »

— Encore deux prêtres sur lesquels planent de graves soupçons. Nous lisons dans l'*Union républicaine de l'Yonne* :

« Une plainte contre un curé du canton de Vermenton, motivée sur des faits qui, s'ils étaient vrais, entraîneraient de graves conséquences pour leur auteur, a été déposée, il y a plusieurs semaines, entre les mains de M. le procureur de la République. »

» On se demande quel sera le résultat de cette plainte, et l'on s'étonne que déjà l'action judiciaire ne se soit point fait sentir en cette circonstance, car, enfin, il y a un coupable ou un homme indignement calomnié. Or, de deux choses l'une, ou il faut que le coupable soit puni, ou que justice soit faite des calomnieux. »

— Un condamné, détenu dans la prison de Caen, a écrit à l'exécuteur des hautes-œuvres la lettre que voici; elle vaut la peine d'être reproduite :

Monsieur Richard, exquétueuc des hautes-œuvres. Permettez de la liberté que je pri de vous écrire c'est deux lignes c'est pour vous prier d'avoir la bonté de m'envoyer un peu d'argent sur ma tête que vous orré le 15 ou le 19 janvier prochain. je vous pri ne me refusée pas car depuis 20 ans que je souffre dans les privations éies mauvais traitemens que je subis, je pourré choisir un genre de mort plus prompt que celui-là je vous prie de me faire réponse le plutos possible si vous plait.

» JEAN LEFRÈNE. »

LE CURÉ DE SAINT-GERMAIN.

C'est le 29 du mois dernier qu'ont commencé devant la cour d'assises de la Charente les débats de l'affaire du sieur Gothland, curé de Saint-Germain, et de M^{me} la comtesse du Sablon, accusés du crime d'empoisonnement sur la personne de la servante du curé.

Cette affaire est une des plus solennelles qui aient jamais été portées devant une cour d'assises; elle paraît devoir laisser loin derrière elle l'affaire Lafarge, l'affaire Léotade, etc. Le motif qui, su vant l'accusation, aurait porté le curé de Saint-Germain et la dame du Sablon à donner la mort à la malheureuse servante aurait été le désir de se débarrasser du témoin des relations adultères qui existaient entre eux.

C'est sur la plainte du fils de la victime que le corps de la servante, à l'inhumation de laquelle le curé avait fait procéder à la hâte, a été détérré, que ses viscères furent soumis à l'examen d'un médecin de Paris, et que la présence de l'arsenic y fut constatée par l'opération à laquelle on se livra.

L'instruction rapporte qu'aussitôt que la justice eût eu l'aveu de ce crime, M. du Sablon, homme fort honorable, proposa à sa femme de recourir avec lui au suicide pour échapper à la honte d'une accusation capitale; le jeune enfant, âgé de 8 ans, accepta aussi la proposition de mourir.

Un réchaud fut allumé dans un appartement hermétiquement clos, et tous les trois, attendant la mort, lorsque le malheureux père, voyant son fils se débattre dans les douleurs de l'agonie, le transporta dans une pièce aérée et revint dans celle où était sa femme. La vis te inattendue de deux dames amies de M^{me} du Sablon, arracha cette dernière à son infortuné mari à l'asphyxie qui les étreignait déjà. Le curé Gothland, dont les antécédents d'ailleurs étaient déplorables fut mis en état d'arrestation ainsi que M^{me} du Sablon.

L'instruction de ce procès a été longue et difficile; les débats qui ont duré plusieurs jours, ont été remplis par les épisodes les plus dramatiques et ils avaient attiré à Angoulême une grande affluence de curieux; ils viennent de se terminer par la condamnation aux travaux forcés à perpétuité du curé Gothland; M^{me} du Sablon a été acquittée.

SELME DAVENAY.

BULLETIN COMMERCIAL.

EPINAL, 4 décembre 1850. (FOIRE.)

Table listing market prices for various goods in Epinal, including wheat, flour, and meat.

CHARMES, 6 décembre.

Table listing market prices for various goods in Charmes, including wheat and flour.

Malgré la faiblesse de l'approvisionnement, les affaires ont été très-calmes au marché de ce jour; les blés n'ont pas été très-recherchés; il n'y a que les bonnes qualités qui se sont vendues les qualités inférieures sont restées en dépôt.

SAINT-DIÉ, 5 décembre.

Table listing market prices for various goods in Saint-Dié, including wheat, flour, and meat.

Marchés aux porcs.

Table showing pig market statistics, including numbers of pigs brought and sold.

REMIREMONT, 10 décembre.

Prix courant des fécules.

Fécules, 28 fr. > c les 100 kilos qualité ordinaire. > 29 50 > qualité supérieure.

La demande sur notre place est totalement arrêtée. Les féculeries sont encombrées de produits fabriqués et l'on s'attend à une baisse notable, malgré la hausse des pommes de terre sur tous les marchés.

Mercuriale officielle de Gray, du 30 novembre au 7 décem.

Table listing market prices for various goods in Gray, including wheat and flour.

COLMAR, 5 décembre.

Table listing market prices for various goods in Colmar, including wheat, flour, and meat.

LILLE, 7 décembre.

Cours des huiles.

Table listing market prices for various oils in Lille, including colza and linseed oil.

BOURSE DU 8 DÉCEMBRE 1850.

3 p. 0/0 comptant... 94 20

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

LA

REPUBLIQUE DU PEUPLE. ALMANACH DEMOCRATIQUE POUR 1851.

Rédigé par MM. FR. ARAGO, ancien membre du Gouvernement provisoire; — Ed. BAILLET, ex-capitaine au 14^e de ligne; — E. CAYLUS; — le colonel CHARRAS, représentant du peuple; — ANDRÉ COCHUT; — TH. DUFOUR, ancien constituant; — PIERRE DUPONT; LÉOPOLD DURAS; — FLEURY, ancien constituant; — SAINT-GERMAIN LEDUC; — GUSTAVE HÉQUET; — PIERRE LACHAMBAUDIE; — E. LITTRÉ, membre de l'Institut; — J. MAZZINI, triumvir de la République romaine; — MICHELET; — le colonel P. MUSSOT; — EMILE PÉAN, représentant du peuple; — PEYSSONNEL; — EDGARD QUINET, représentant du peuple; — ALEXANDRE REY, ancien constituant; — EDM. ROBINET; — JULES SIMON, ancien constituant, etc.

Une édition spéciale destinée au département des Vosges et contenant le tableau des foires de ce département, se vend chez Mlle BUGÉARD, à Remiremont, et chez tous les libraires du département.

40 FRANCS PAR AN.

LE VOTE UNIVERSEL

10 FR. PAR TRIMESTRE.

5 fr. 55 c. par mois.

12 cent. le numéro.

Parait depuis le 14 nov. 1850.

Les premiers 4,000 souscripteurs qui s'abonneront pour six mois au VOTE UNIVERSEL, recevront en prime deux beaux volumes in-8° de 400 pages chacun,

Parait depuis le 14 nov. 1850.

DE LA DÉCADENCE DE L'ANGLETERRE, PAR LEDRU-ROLLIN.

DIRECTEUR-GÉRANT : JACQUES BRIVES, REPRESENTANT DU PEUPLE :

Comité Directeur de rédaction : les citoyens SAVOYE, BERTHOLON, Représentants du Peuple, Ch. LESSEPS.

Le Conseil de surveillance de l'Administration et de la Rédaction sera incessamment nommé par l'Assemblée générale des Actionnaires.

Le Journal publiera les noms des membres élus.

Parmi ses souscripteurs-fondateurs, le Vote Universel compte quatre-vingt-neuf Représentants du Peuple, entr'autres les citoyens EUGÈNE SUE, CREMIEUX, TH. BAC, SCHÖELCHER, CARNOT, PASCAL DUPRAT, QUINET, MATHIEU (de la Drôme), CARLOS FOREL, GUILGOT, etc., etc.

AVIS AUX ANCIENS ABONNÉS DE LA RÉFORME. — Quoique l'Administration du Vote Universel reste étrangère à l'ancienne Société de la Réforme, dont elle a acquis la propriété, elle a l'honneur de prévenir les souscripteurs de cette feuille, dont l'abonnement n'était pas expiré au moment de la suspension, et qui renouvelleront leur abonnement avant le 1^{er} décembre, que le Vote Universel leur sera servi gratuitement pendant un mois.

On s'abonne rue Jean-Jacques Rousseau, 3, anciens bureaux de la Réforme; à Remiremont, au bureau du Peuple vosgien.

LA VOIE

DU PROSCRIT,

Organe de la République universelle, JOURNAL HEBDOMADAIRE, PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

PRINIPAUX RÉDACTEURS :

LEDRU-ROLLIN, — MAZZINI, — DARASZ, — RUGE, — WORCELL, — BERJEAU, — DELESCLUZE, — ÉTIENNE ARAGO, — RIBEYROLLE, — DUPONT, ETC., ETC.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 12 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr. Un numéro, 25 centimes.

BUREAUX : A Paris, rue Montmartre, 164. A Saint-Amand (Nord), chez le citoyen C. CHOTTEAU, rue de Tournai. A Remiremont, au bureau du Peuple vosgien.

Remiremont, Imp. et Lith. Mouglin.